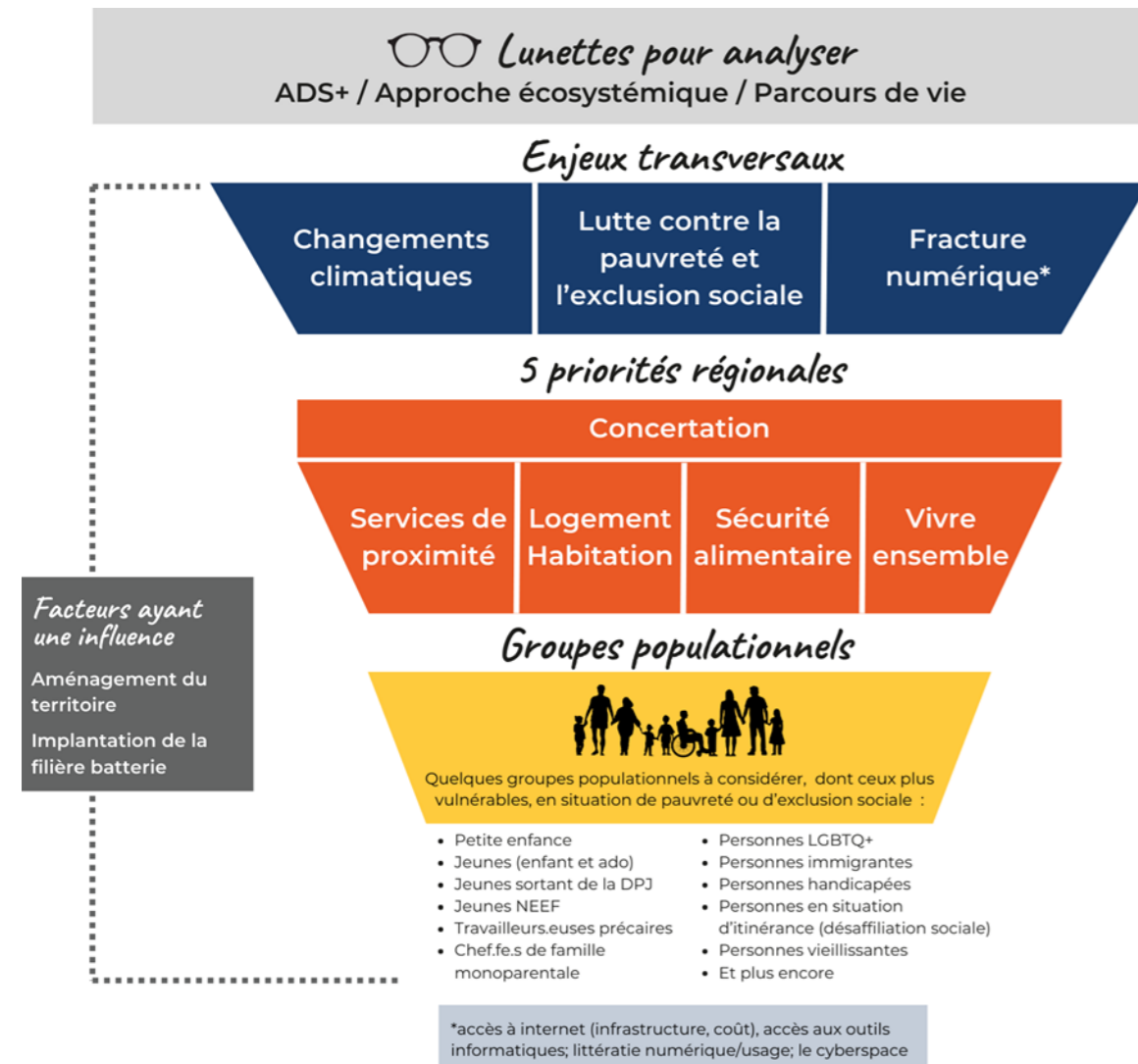


Priorités nationales (MESS) : 1) la sécurité alimentaire, 2) la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 3) la lutte contre les préjugés visant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et 4) les réalités et enjeux propres aux centres-villes, notamment, au regard de la situation de l'itinérance.

Les 5 Priorités régionales : 1) la concertation, 2) les services de proximité, 3) le logement et l'habitation, 4) la sécurité alimentaire et 5) le vivre ensemble.

Enjeux transversaux :

- Les changements climatiques :** Le CRDS envisage de collaborer avec la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle du CIUSSS MCQ pour s'arrimer à la démarche d'élaboration du Plan d'adaptation régional au climat réalisée dans le cadre du projet VRAC-PARC (Vulnérabilités et Risques liés Aux Changements climatiques et Plan d'Adaptation Régional au Climat), et de s'associer avec l'organisme « Vivre en ville » dans le cadre de la mesure 3.1.1.3 » du PLP4 (Appuyer les milieux locaux et régionaux pour réduire les effets des changements climatiques sur les populations vulnérables).
- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :** adhésion aux recommandations du CCLPES (2022). Le CRDS s'appuiera sur les cinq conditions gagnantes d'une stratégie globale et intégrée de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale : 1) des décisions basées sur des données probantes; 2) une mobilisation collective et la concertation des différents acteurs et actrices concernés; 3) le développement du plein potentiel et la participation sociale de toutes et tous; 4) la participation des personnes aux décisions qui les concernent; 5) l'égalité dans la diversité. Cette stratégie devrait agir sur les causes et les facteurs de risque de la pauvreté tout au long du parcours de vie. Soit, par une protection en amont de la pauvreté jusqu'à sa sortie.
- La fracture numérique :** agir sur trois dimensions 1) l'accès, 2) l'usage, et 3) le cyberspace. Prise en compte des problèmes liés à la fracture numérique.



Concertation – Actions par objectif			
Renforcer l'arrimage des concertations supralocales et régionales.			
Mettre en place une planification concertée, flexible et indépendante des leviers financiers (proactive et actualisée) et en informer les milieux (entre autres : les ministères, la Table des MRC du Centre-du-Québec, les comités supralocaux en développement social).			
Permettre à toutes les ressources en accompagnement et en mobilisation du Centre-du-Québec de se concerter afin de favoriser la création d'une vision et d'un langage communs, ainsi qu'un partage de connaissances et de bonnes pratiques pour soutenir les municipalités.			
Consolider la structure régionale pour assurer un leadership au sujet de la concertation en développement social en se dotant d'une personne-ressource dédiée à la concertation supralocale et régionale.			
Services de proximité Actions par objectif	Habitation et logement Actions par objectif	Sécurité alimentaire Actions par objectif	Vivre ensemble Actions par objectifs
Favoriser l'accès et le maintien des services de proximité en milieu rural et urbain.	Faire la promotion de la diversification de l'offre.	Renforcer l'arrimage supralocal/régional en sécurité alimentaire.	Favoriser l'implication et la participation citoyenne.
Identifier et réduire les obstacles qui empêchent la population d'utiliser les services.	Soutenir le développement de l'offre d'hébergement pour les communautés vulnérables.	Structurer et pérenniser le Réseau pour la sécurité alimentaire au Centre-du-Québec (RSACQ) en se dotant d'une ressource à la coordination à l'aide d'un financement stable.	Soutenir des initiatives citoyennes autour du vivre ensemble.
Répertorier, faire connaître et arrimer les différents leviers financiers disponibles pour la population et pour les organismes.	Maintenir une offre pour les jeunes à risque d'itinérance et autres vulnérabilités.	Actualiser le plan d'action du RSACQ en tenant compte des différents milieux pour développer des initiatives en cohérence avec les besoins locaux, supralocaux et régionaux et en assure le suivi.	Accompagner l'implantation de la démarche AVEC à l'échelle supralocale, locale et régionale.
Valoriser le développement et le maintien des initiatives en service de proximité.	Informé et sensibiliser les différentes parties prenantes en matière d'habitation et de logement.		Renforcer le tissu social.
Favoriser la mutualisation des ressources.	Informé et sensibiliser les locataires, les propriétaires et le milieu municipal à leurs droits et responsabilités.	Élargir et diversifier la mobilisation des acteurs et actrices en sécurité alimentaire et du système alimentaire durable en identifiant de nouveaux partenaires, en consultant les parties prenantes et en intégrant des acteurs et actrices clés dans le RSACQ.	Soutenir des initiatives visant la lutte contre les préjugés et l'exclusion sociale.
Mobiliser les collectivités autour des questions touchant les services de proximité.	Contribuer à réduire et prévenir la précarité et l'instabilité résidentielle.		Favoriser les activités inclusives et abordables pour favoriser les échanges entre différents groupes populationnels.
Favoriser la participation citoyenne dans le processus consultatif des projets structurants locaux, supralocaux et régionaux.	Lutter contre les préjugés dans les services publics et les politiques.	Renforcer la diffusion des connaissances, ainsi que la visibilité du RSACQ et des initiatives locales et supralocales, en poursuivant le transfert de savoirs, en démystifiant les enjeux de sécurité alimentaire et en valorisant le rôle du RSACQ.	Valoriser et promouvoir l'utilisation des tiers-lieux et espaces publics.
Sensibiliser aux enjeux des réalités en lien avec l'immigration.	S'arrimer aux démarches existantes autour de la mobilité durable.	Améliorer l'accès économique et physique aux aliments sains.	S'arrimer aux actions du Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec (ROPHCQ), visant l'accessibilité universelle des lieux publics.
Soutenir la consolidation d'une offre de services régionale en transport, dans une perspective de mobilité durable et de transport universel en collaboration avec le Comité mobilité durable.	Contribuer à assurer la stabilité résidentielle (et l'accessibilité) des personnes vivant en habitation sociale et communautaire.	Soutenir la mise en place et la consolidation d'initiatives concertées et adaptées aux réalités locales.	S'arrimer avec le Réseau Biblio et les bibliothèques indépendantes.
Favoriser les initiatives des démarches supralocales afin de valoriser la mobilité durable.	Mise sur pied d'une communauté de pratiques sur la précarité et l'instabilité résidentielle où seraient notamment discutés les aspects liés au genre et à la dépendance, incluant des experts et des expertes du vécu.	Favoriser la mutualisation des ressources afin d'augmenter la qualité et la quantité des denrées (transport, achat collectif, entreposage, transformation).	Sensibiliser à la mixité sociale et au vivre ensemble dès la petite enfance.
	Démontrer le coût social (santé, santé mentale, aide sociale, services de police, personnel en travail social, etc.) de l'inaction dans la régulation des marchés locatifs et du développement des logements abordables.	Encourager et soutenir les initiatives en sécurité alimentaire dans les écoles (ex. P'tites boîtes à lunch de la Fondation de la Table populaire, Cantine pour tous).	Promouvoir la création d'initiatives qui mettent de l'avant la diversité sociale, l'inclusion et la tolérance.

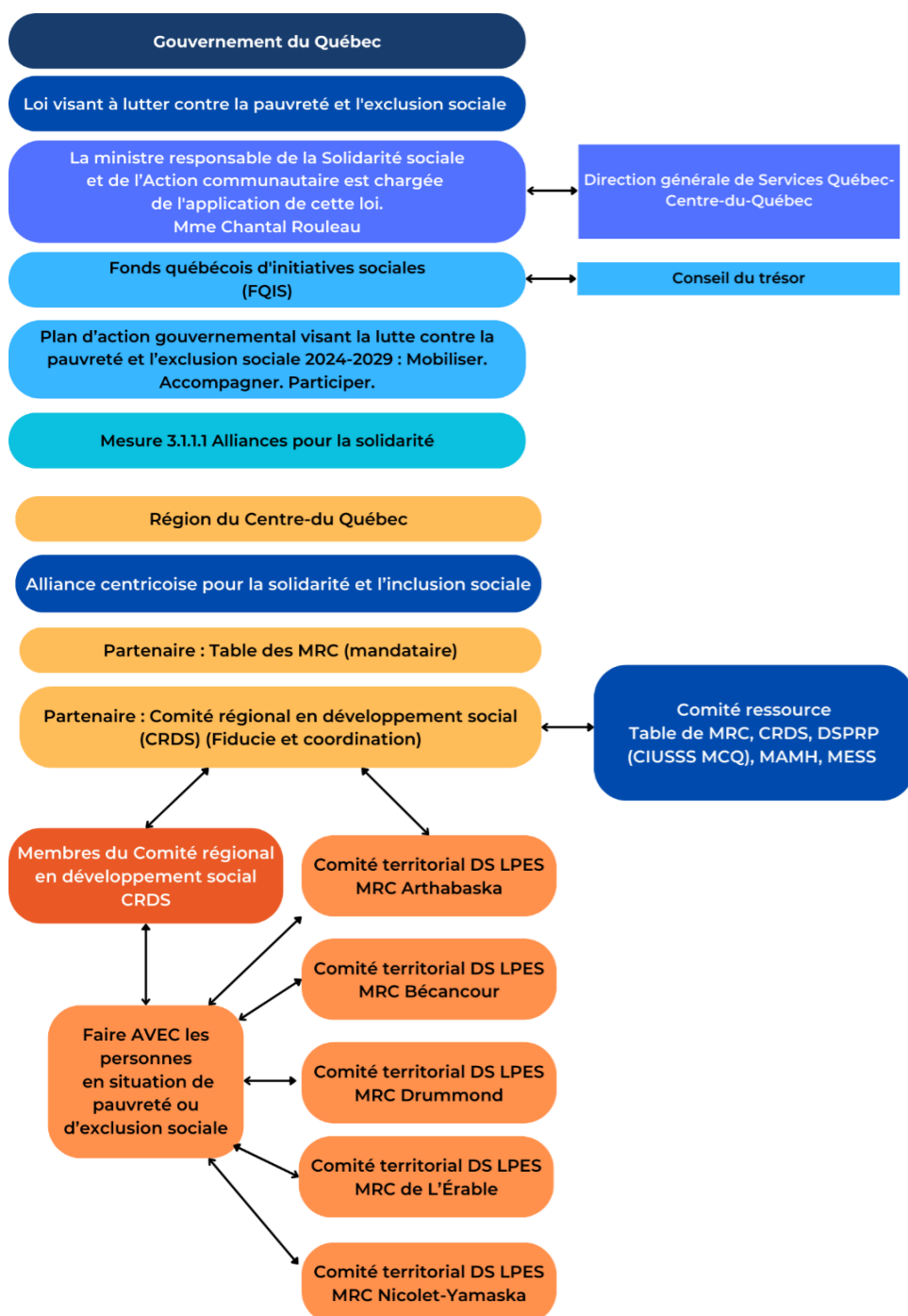
Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2024-2029

Déoulant de l'Axe 3 Le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : Engager l'ensemble de la société québécoise dans des actions structurantes et cohérentes, la mesure 3.1.1.1 Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité permettra pour les cinq prochaines années de soutenir la coordination de l'Alliance, la mobilisation et la concertation des acteurs concernés ainsi que le soutien de projets en réponse aux besoins des milieux.

La double finalité des Alliances pour la solidarité est :

- 1) que les personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion ressentent les bénéfices des actions communes des acteurs de leurs milieux;
- 2) que ceux-ci contribuent à la prévention de la pauvreté et de l'exclusion, luttent contre les préjugés à cet égard et renforcent le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société.

La gouvernance de l'Alliance centricoise



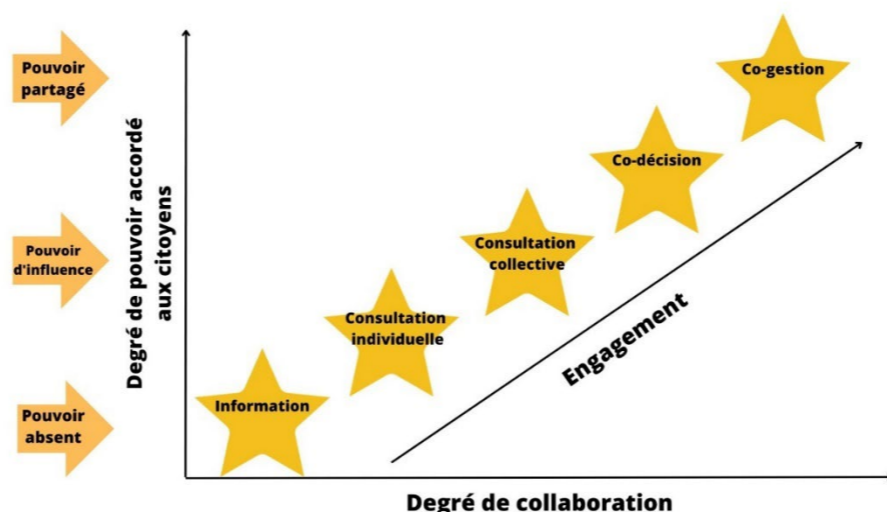
Les Alliances sont guidées par des valeurs centrales : Justice sociale, Équité, Solidarité, Dignité, Autonomie, Pouvoir d'agir

Les principes guidant les actions et les approches à privilégier qui font consensus sont :

- Ne laisser personne derrière et inclure les personnes visées;
- Mieux connaître pour mieux agir;
- S'arrimer avec les autres acteurs concernés et utiliser leurs expertises et leviers;
- S'adapter aux territoires et aux personnes visées;
- Enlever des barrières et faciliter l'accès à ceux qui sont désavantagés;
- Renforcer la capacité d'agir des personnes et des communautés;
- Regarder derrière pour voir ce que ça change et pérenniser les changements positifs.

Participation des personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

Le Comité régional en développement social du Centre-du-Québec souhaite collaborer avec l'Association des groupes d'éducation populaire autonome du Centre-du-Québec (AGÉPA), organisme représentant du Collectif pour un Québec sans pauvreté dans la région. Cette collaboration a pour objectif la mise en place d'une initiative régionale visant la participation des personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à la gouvernance à la mise en œuvre et au suivi de l'Alliance centricoise. L'approche AVEC sera privilégiée et son implantation déployée dans les 5 MRC.



Le spectre de la participation citoyenne (Figure inspirée de l'Institut Tamarack).

Population et territoires visés

- Des personnes à faibles revenus et qui vivent en situation de pauvreté et d'exclusion sociale : des membres de communautés autochtones, des personnes seules, des familles monoparentales, des personnes en situation d'itinérance et d'insécurité alimentaire, des prestataires de l'assistance sociale, des personnes appartenant aux groupes de minorités visibles, personnes immigrantes ou demandeuses d'asile, certaines personnes judiciarisées, plusieurs femmes et jeunes, ainsi que des travailleurs précaires, des aînés ou des personnes ayant des incapacités ou des problèmes de santé mentale.
- Des territoires dévitalisés et des milieux défavorisés matériellement et socialement où l'on observe plus de problèmes socioéconomiques et de santé; ces communautés ont également été davantage frappées par la pandémie.

En partenariat avec les Alliances pour la solidarité et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Avec la participation financière de:



Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2024-2029

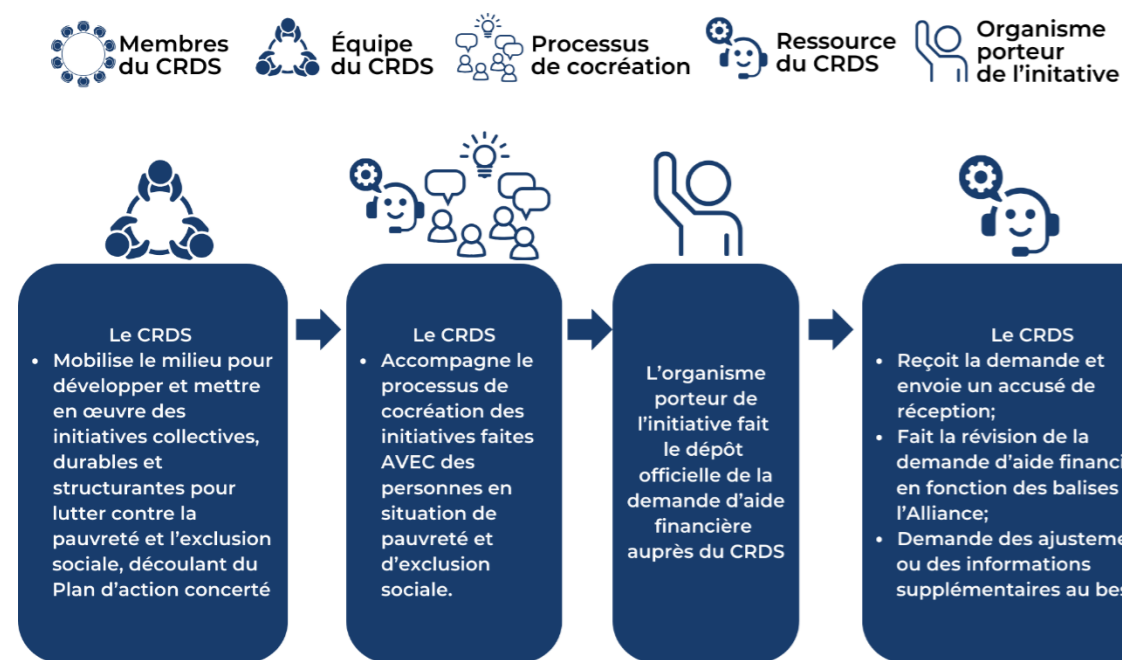
Modalités de dépôt de demandes d'aide financière

Les initiatives soutenues par l'Alliance centricoise 2024-2029 devront découler de la concertation intersectorielle et répondre aux priorités identifiées dans le Plan d'action régional concerté en développement social du Centre-du-Québec, qui intègre les actions prévues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'échelle régionale, supralocale et locale. Le plan d'action concerté est évolutif. Il sera révisé périodiquement pour répondre aux besoins du milieu et intégrer les plans d'action territoriaux.

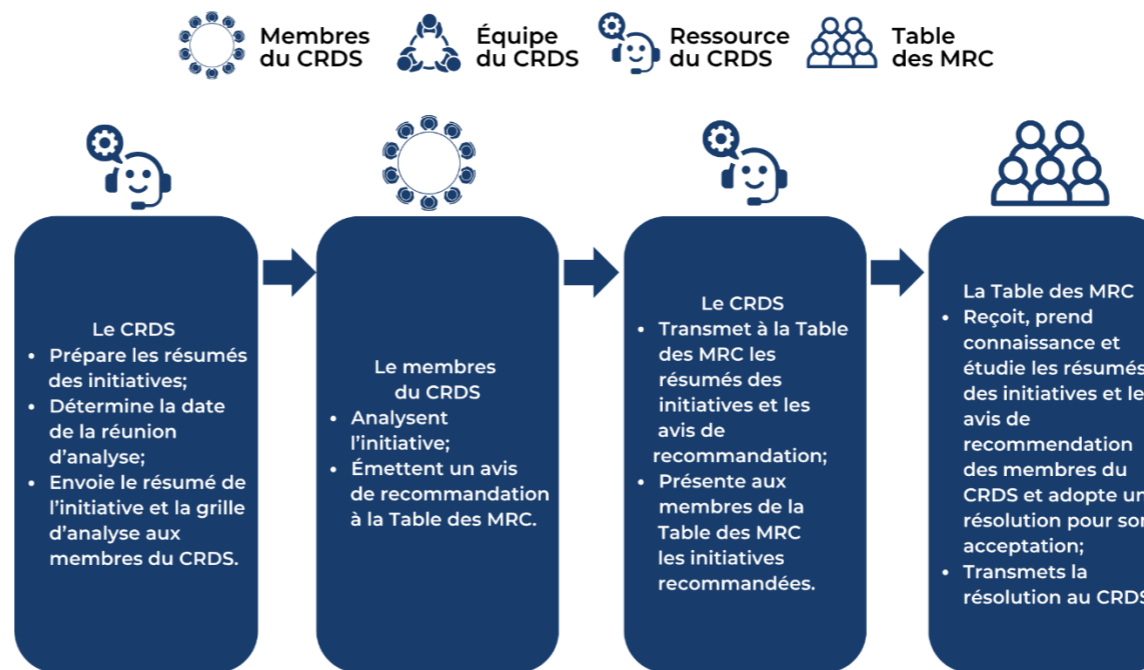
Cheminement des initiatives régionales

Les membres du CRDS sont impliqués directement dans l'identification des priorités régionales, agissent à titre de comité d'analyse des initiatives régionales et en émettent les avis de recommandation à la Table des MRC.

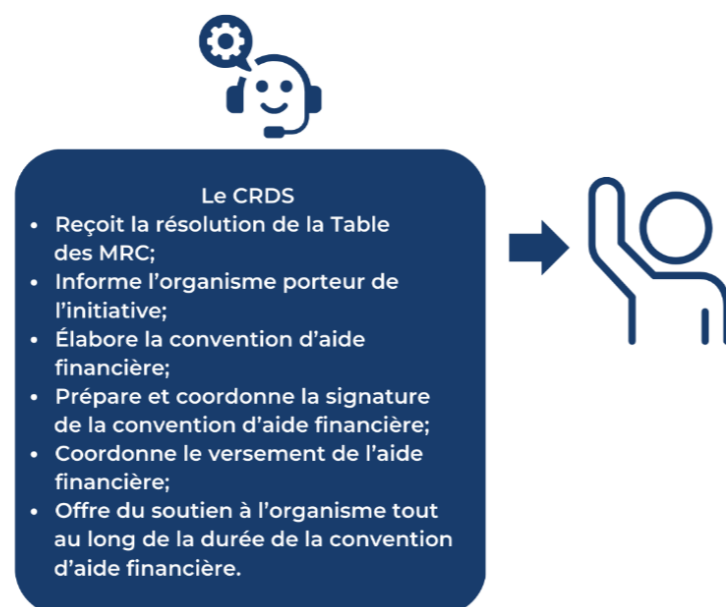
Concertation et dépôt des demandes



Analyse et acceptation/refus des demandes



Confirmation d'acceptation de la demande



Critères pour la mise en œuvre des initiatives

Une initiative régionale, supralocale ou locale doit répondre aux critères suivants :

- l'initiative répond aux critères d'admissibilité du FQIS;
- l'initiative doit découler du Plan d'action concerté en développement social 2024-2029;
- dans le cas d'une initiative régionale, elle doit desservir les 5 MRC du Centre-du-Québec;
- dans le cas d'une initiative supralocale ou locale, elle vise des actions identifiées et priorisées de façon collective par le comité territorial;
- l'initiative est développée selon une approche écosystémique, de façon collective, avec la participation d'au moins une personne ayant vécu la pauvreté ou l'exclusion sociale, et avec la collaboration d'une diversité de partenaires (des acteurs qui connaissent l'enjeu ou qui agissent sur celui-ci, ou qui en exercent une influence)
- applique une analyse différenciée selon les sexes avec une perspective intersectionnelle (ADS+);
- prend en considération les enjeux environnementaux et les changements climatiques et la fracture numérique;
- dans le cadre de l'initiative, prévoir le déploiement des efforts pour favoriser la collaboration entre les acteurs locaux concernés;
- dans le cadre de l'initiative, prévoir le déploiement des efforts pour rejoindre les personnes en contexte de vulnérabilité, de pauvreté ou d'exclusion sociale;
- l'initiative vise l'un ou l'autre des types prévention de la pauvreté ou de l'exclusion sociale selon le cadre proposé par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le caractère structurant de l'initiative;
- l'initiative s'appuie sur des pratiques reconnues comme prometteuses selon les études scientifiques ou selon le savoir expérientiel et parcours de vie;
- prévoir sur un mécanisme pour faire le décompte du nombre de personnes différentes qui ont participé à une activité ou ont utilisé l'un des services offerts pour chaque initiative financée par le FQIS et le profil des personnes participantes (l'obligation de fournir le profil est à confirmer par le MESS);
- favorise la mutualisation de ressources et l'optimisation des leviers financiers disponibles.

Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2024-2029

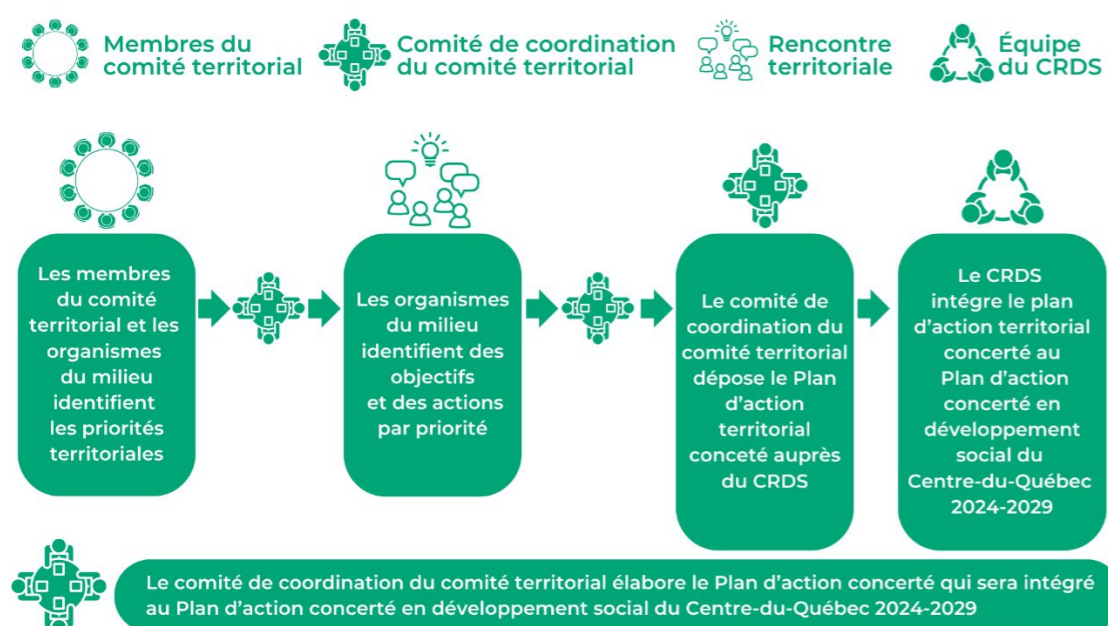
Modalités de dépôt de demandes d'aide financière

Les initiatives soutenues par l'Alliance centricoise 2024-2029 devront découler de la concertation intersectorielle et répondre aux priorités identifiées dans le Plan d'action régional concerté en développement social du Centre-du-Québec, qui intègre les actions prévues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'échelle régionale, supralocale et locale. Le plan d'action concerté est évolutif. Il sera révisé périodiquement pour répondre aux besoins du milieu et intégrer les plans d'action territoriaux.

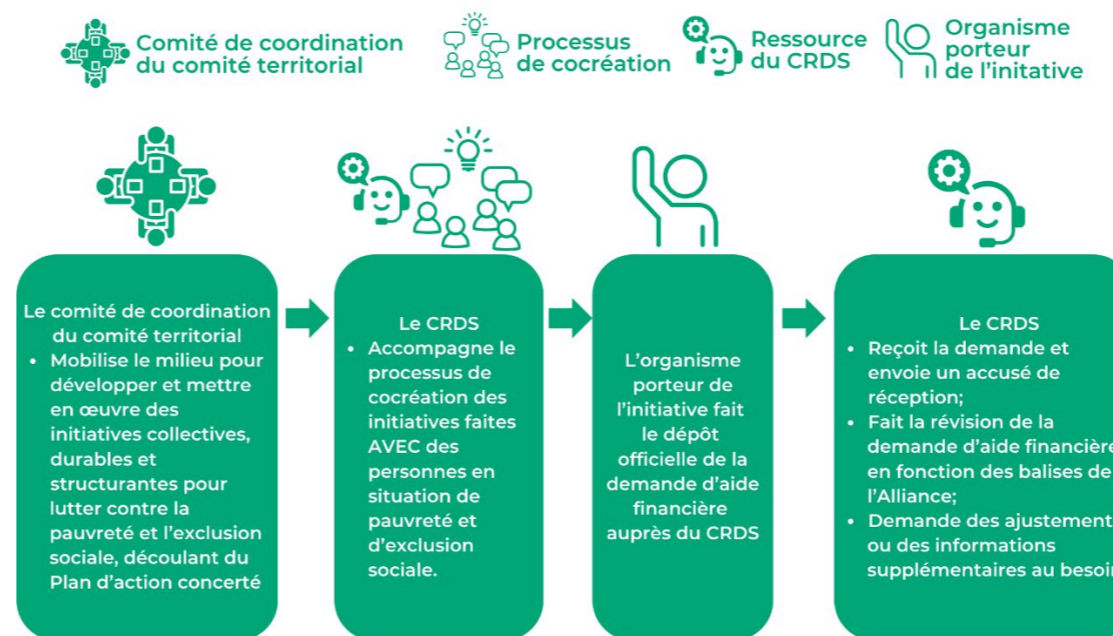
Cheminement des initiatives supralocales et locales

Les comités territoriaux reconnus par leur milieu et leur MRC comme instance responsable de la mobilisation, de la concertation intersectorielle et de la planification en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire. Les membres des comités territoriaux analysent les initiatives territoriales et en émettent les avis de recommandation au Conseil de leur MRC respective.

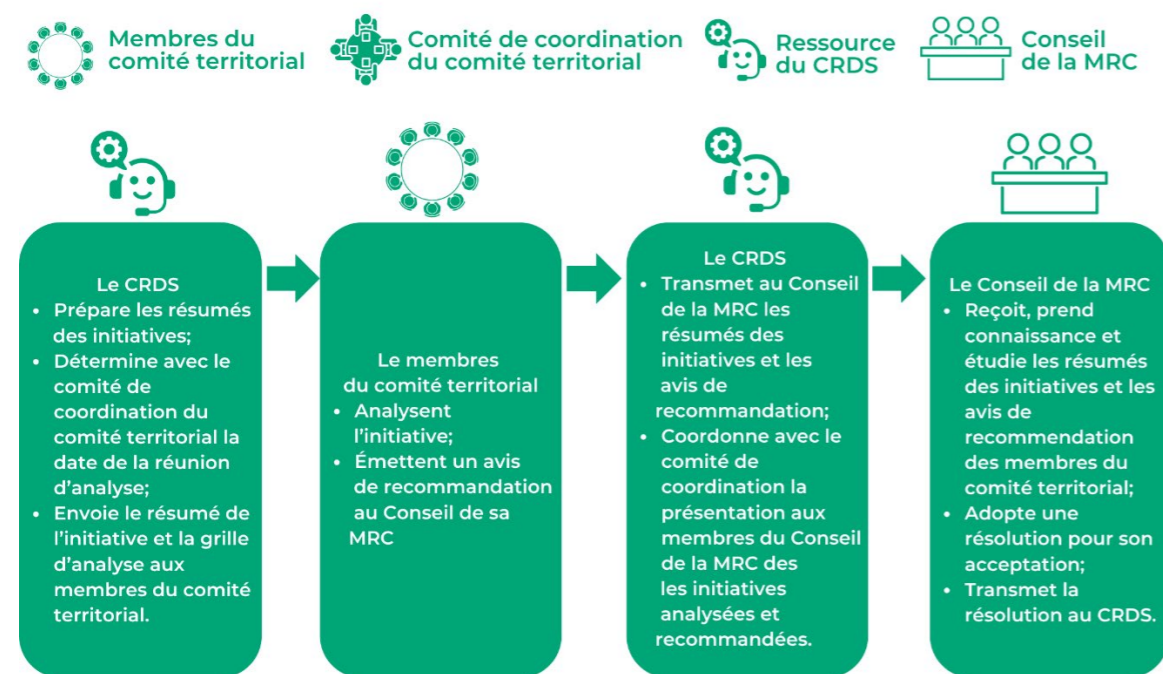
Concertation, mobilisation et planification territoriales



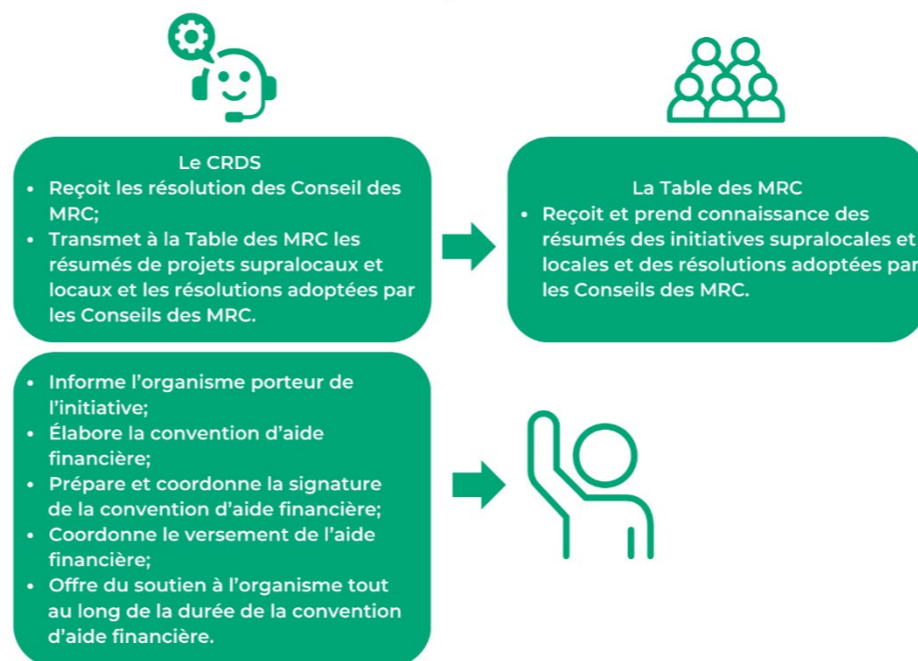
Concertation et dépôt des demandes



Analyse et acceptation/refus des demandes



Confirmation d'acceptation de la demande



Critères pour la mise en œuvre des initiatives

Une initiative régionale, supralocale ou locale doit répondre aux critères suivants :

- l'initiative répond aux critères d'admissibilité du FQIS;
- l'initiative doit découler du Plan d'action concerté en développement social 2024-2029;
- dans le cas d'une initiative régionale, elle doit desservir les 5 MRC du Centre-du-Québec;
- dans le cas d'une initiative supralocale ou locale, elle vise des actions identifiées et priorisées de façon collective par le comité territorial;
- l'initiative est développée selon une approche écosystémique, de façon collective, avec la participation d'au moins une personne ayant vécu la pauvreté ou l'exclusion sociale, et avec la collaboration d'une diversité de partenaires (des acteurs qui connaissent l'enjeu ou qui agissent sur celui-ci, ou qui en exercent une influence)
- applique une analyse différenciée selon les sexes avec une perspective intersectionnelle (ADS+);
- prend en considération les enjeux environnementaux et les changements climatiques et la fracture numérique;
- dans le cadre de l'initiative, prévoir le déploiement des efforts pour favoriser la collaboration entre les acteurs locaux concernés;
- dans le cadre de l'initiative, prévoir le déploiement des efforts pour rejoindre les personnes en contexte de vulnérabilité, de pauvreté ou d'exclusion sociale;
- l'initiative vise l'un ou l'autre des types prévention de la pauvreté ou de l'exclusion sociale selon le cadre proposé par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le caractère structurant de l'initiative;
- l'initiative s'appuie sur des pratiques reconnues comme prometteuses selon les études scientifiques ou selon le savoir expérientiel et parcours de vie;
- prévoir sur un mécanisme pour faire le décompte du nombre de personnes différentes qui ont participé à une activité ou ont utilisé l'un des services offerts pour chaque initiative financée par le FQIS et le profil des personnes participantes (l'obligation de fournir le profil est à confirmer par le MESS);
- favorise la mutualisation de ressources et l'optimisation des leviers financiers disponibles.